



## **AVIS PUBLIC**

### **DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION ET ENVOI DES COMPTES DE TAXES**

Avis public est par les présentes donné que le rôle général de perception des taxes de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka pour l'année 2018 comprenant les taxes foncières découlant de la taxation, de collecte des ordures, de sécurité publique, d'entretien des égouts et de la dette a été complété et déposé au bureau de l'Hôtel de ville, 221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Avis public est aussi donné que toutes les personnes tenues au paiement des sommes mentionnées audit rôle de perception sont tenues d'en payer le montant au bureau de l'Hôtel de ville, aux dates respectives auxquelles lesdites taxes et compensations deviennent dues et exigibles.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 19 janvier 2018

Maxime Boissonneault, Adm.A., DMA, B. Éd.  
Directeur général